L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 26 AVRIL 1891. 64me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

Dufour & Denuet, Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., a Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS. DIMANCHE, 26 AVRIL 1891.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE DEMAIN LUNDI.

Par le Shérif, à la Bourse des Encanteurs—Un hangar recouvert en fer, rue Julia, entre Magasine et Camp.

LA VIE MILITAIRE.

Journal du canonnier Bricard.—L'artillerie des bataillons de volontaires.—Pièces de bataillon.—La guillotine à l'armée — L'indiscipline.—Rigueurs nécessaires. — Intérêt du Journal Bricard, soldat par patriotisme, tapissier par vocation.—Tableau fidèle de la vie du soldat de la République.—Bonaparte, Desgenettes et un chirurgien de marine.—Mot final du général Lannes.

M. Lorédan Larchey, l'infatigable et judicieux chercheur à qui nous devons déjà les *Cahiers du capitaine Coignet* et le *Journal du sergent Fricasse* nous donne aujourd'hui le *Journal du canonnier Bricard*. Ce Bricard était un fantassin-canonnier, c'est-à-dire qu'il appartenait à une compagnie d'artillerie faisant partie d'un bataillon de volontaires et marchant dans les rangs de l'infanterie; il nous donne dans son journal des détails curieux sur cette troupe amphibie dont le matériel alourdissait les bataillons et qui ne pouvait être de quelque utilité que dans les engagements partiels où sa présence soutenait le moral de l'infanterie et où elle était toujours à portée de l'appuyer, mais qui devenait dans les batailles et affaires sérieuses un véritable embarras.

Lorsque les bataillons de volontaires eurent par leur amalgame avec les troupes de ligne constitué les demi-brigades, leurs canons devinrent pièces de bataillon, et leurs canonniers formèrent les compagnies d'artillerie régimentaires; leur utilité finit par être très contestée, et bien par exemple qu'à la bataille d'Héliopolis Kleber relégua au parcours les derrières de l'armée tous les canons de bataillon pour n'opposer aux charges de l'innombrable cavalerie des Turcs que sa véritable artillerie.

Bricard était canonnier dans la garde nationale de Paris, section de Saint-Merri. Lorsque, à la nouvelle de la capitulation de Longwy, cette section demanda à être envoyée à la frontière, elle devint l'artillerie du 5e bataillon de Paris, auquel elle continua de rester attachée, tout en marchant, au besoin, avec d'autres bataillons qui manquaient d'artillerie. Ce 5e bataillon contribua, lors de l'amalgame de 1794, à former la 2e demi-brigade d'infanterie de ligne qui prit, en 1796, le No 9 en s'amalgamant avec la 161e. Bricard ne quitta la compagnie d'artillerie de la 9e demi brigade, dont il était devenu le sergent-major, que pour être nommé conducteur d'artillerie, emploi analogue à l'emploi actuel de garde. Nommé ensuite lieutenant de pontonniers, il rentra volontairement dans la vie civile en 1802.

Pendant ces dix années, Bricard servit successivement aux armées du Nord, de Sambre-et-Meuse, d'Italie et d'Egypte. Il a relaté jour par jour, non seulement tous les mouvements et toutes les actions auxquels il a pris part, mais encore tout ce qu'il entendait raconter autour de lui. La forme de ce Journal est aussi simple que possible. Son auteur est très sobre de réflexions. Exemple: Après avoir raconté que, le 21 floréal an II (10 mai 1794,) le tribunal révolutionnaire de Cambrai avait condamné à mort deux bourgeois et deux femmes, dont une âgée de quatre-vingt-huit ans, comme convaincus de correspondance avec les émigrés, et un nommé Evrard, chef d'un bataillon de l'Oise, commandant provisoire d'une brigade, accusé d'avoir fui au lieu de rallier sa brigade, Bricard ajoute: "Le soir, on exécuta les quatre condamnés à être guillotinés, et le commandant Evrard partit sous bonne escorte pour se rendre au camp de Saint Quen, où il fut fusillé à la tête de l'armée. Le même tribunal condamna à mort huit habitants des environs de Cambrai, accusés d'avoir rempli des charges dans leurs villages pendant le séjour des Impériaux. Le soir, ils furent guillotinés. Le 23, le tribunal condamna à mort six habitants, trois de la campagne et trois de Cambrai. Le 24, le même tribunal condamna à mort cinq individus: deux furent guillotinés sur la place et trois autres furent fusillés aux avant-postes, afin de faire connaître aux habitants des campagnes envahies par l'ennemi que quiconque remplissait des charges de l'ancien régime par ordre des Impériaux était condamné à mort. Le 25, un ancien chanoine chez lequel on trouva des écrits antirévolutionnaires, fut guillotiné sur place, ainsi que sa servante.... Le 28, je fus extrêmement malade et obligé de garder le lit toute la journée...."

Qu'on ne croie pas d'après ces citations, auxquelles je pourrais en ajouter beaucoup d'autres semblables, que le canonnier Bricard eût le cœur dur et insensible. S'il fut malade le 28 floréal, c'est qu'il avait reçu le 27 une lettre qui lui annonçait la mort de son père. "Cette nouvelle, dit-il, fut funeste à ma santé qui commençait à se rétablir." Bricard est un canonnier de Paris et de la section de Saint-Merri; il doit donc trouver naturel qu'on juge et qu'on exécute tous ceux qui pactisent avec l'ennemi, mais il s'indigne contre les massacres et il passe sous silence le triste récit du massacre des prisons de Paris, "qui fait horreur, dit-il, à l'humanité et à la Révolution française." Il trouve même qu'on abuse de la guillotine. Témoin ce qu'il écrit le 13 floréal an II (2 mai 1794): "Nous apprîmes avec grande surprise que notre chef de bataillon Chapplet qui, depuis plusieurs mois, était en arrestation d'après les dénonciations d'une faction qui régnait dans une partie des officiers du bataillon, avait été guillotiné à Paris. Ses dénonciateurs furent satisfaits de cette fâcheuse nouvelle." Il y a plus, Bricard se réjouit, le cas échéant, de la modération du tribunal: "On avait passé au jugement de 22 volontaires de la réquisition qui avaient jeté leurs armes et fui devant l'ennemi. La loi les condamnait à mort, mais on eut égard à leur peu d'expérience militaire. Ces êtres ressemblaient plutôt à des imbéciles qu'à des militaires.... Chacun fut très satisfait de cette modération, car la physionomie de ces hommes les rendait dignes de compassion."

En somme, le canonnier Bricard est un brave homme s'il en fut, patriote, esclave du devoir, ennemi déclaré de l'indiscipline: "qui engendre le pillage et qui est la source de tous les vices". "L'absence des habitants, raconte-t-il à propos de la campagne de 1796 à l'armée de Sambre-et-Meuse, jointe au manque de vivres, rendait nos soldats de plus en plus pillards; beaucoup, sous prétexte d'aller chercher des vivres, prenaient du butin et autres effets, d'autres déshonoraient l'armée française par tous les crimes possibles.... Le brigandage faisait toujours des progrès: le vol, le viol et l'assassinat étaient commis tous les jours par des scélérats qui infestaient l'armée, et l'activité de nos colonnes ne permettait pas aux vrais militaires d'arrêter ces horreurs qui devaient indubitablement causer tant de malheurs." Aussi Bricard trouve-t-il tout naturel qu'on fusille les pillards et les fuyards, et il enregistre ces exécutions avec la même exactitude que celle des aristocrates.

"Le 9 messidor an II (27 juin 1794) on fusilla au centre de notre brigade un militaire du 13e chasseurs à cheval, convaincu d'avoir échangé son mauvais chapeau contre un neuf chez un habitant de la campagne.... Le 19 on fusilla un soldat du 83e convaincu de pillage... Le 27 fructidor (13 septembre 1794) on fusilla sur la ligne du 5e bataillon d'infanterie légère convaincu de pillage.... Le 17 vendémiaire an III (8 octobre 1794) on fusilla au centre de la brigade deux chasseurs du 5e bataillon d'infanterie légère, convaincus de pillage.... Le 28 thermidor an III (15 août 1794) la procédure dura jusqu'à minuit, et le résultat fut la condamnation de deux caporaux et quatre grenadiers à être fusillés."

Quelquefois, cependant, Bricard s'émeut, et il y a vraiment de quoi. Le 25 fructidor an II (11 septembre 1794), six petits tambours du 5e bataillon de Paris allèrent à la maraude, entrèrent chez une vieille femme et prirent dans un tiroir d'armoir des bagues d'argent et autres petits bijoux; ils frappèrent ensuite la femme, qui voulait les leur retirer et rentrèrent au camp, où le bruit qu'ils firent le soir en se disputant pour le partage de leur butin éveilla l'attention de l'adjudant-major, qui les fit conduire à la garde du camp. La vieille femme vint se plaindre; on traduisit les six tambours devant le conseil de guerre. "Le lendemain, dit Bricard, le conseil de guerre prononça: les deux plus avancés en âge furent condamnés à être fusillés en présence de leurs quatre camarades, trop jeunes pour subir la peine de mort. Le 28, la troupe assemblée, on fusilla ces petits malheureux: l'aîné des deux avait dix-huit ans; il mourut avec assez de courage, mais le plus jeune appelait de toutes ses forces sa pauvre mère à son secours; les quatre autres petits faisaient retentir la plaine de leurs cris. Tous les soldats ne purent être témoins de ce tableau sans verser des larmes."

Qu'on ne se laisse pas cependant aller ici à trop de pitié: l'indulgence pour des coupables intéressants n'a trop souvent eu d'autre résultat que d'aggraver le mal et d'amener plus tard, pour le guérir, des rigueurs extrêmes. Un auteur, cité par M. Larchey dans son introduction au Journal du canonnier Bricard, raconte que, dans la campagne de Hollande, un grenadier, voulant se garantir d'un froid cuisant, prit, à la devanture d'une boutique, sans le payer, un mouchoir dont il s'enveloppa la tête et passa son chemin; il fut aperçu; un conseil de guerre le condamna à mort. Les autorités du pays coururent demander sa grâce. "Volontiers, leur répondit le général, mais si ce soir la ville est au pillage, c'est vous qui l'aurez voulu." Le soldat subit son jugement. Grâce à cette sévérité, l'armée de Hollande fut un modèle de discipline. Il faut voir dans le Journal de Bricard comment, au contraire, par l'indulgence d'un autre général en chef, l'armée de Sambre-et-Meuse donna, en 1796, le spectacle de l'indiscipline la plus affreuse et dut en partie ses revers aux haines qu'elle avait soulevées dans la population. Voilà un point que les historiens n'ont peut-être pas assez mis en lumière et qui ressort clairement de la lecture du Journal du canonnier Bricard.

M. Lorédan Larchey, tout en éprouvant pour ce journal une tendresse bien naturelle, le traite un peu sévèrement peut-être en trouvant que sa forme régulière et méthodique lui donne quelque chose de sec.... La lecture peut en paraître quelquefois monotone lorsqu'elle se prolonge, à cause de l'énumération des dates, mais combien cette monotonie est rachetée par des tableaux saisissants de vérité et souvent pittoresques! Témoin le récit de l'exécution des deux petits tambours du 5e bataillon de Paris; témoin encore la relation d'un combat livré sous Valenciennes par le même bataillon, dont la cavalerie ennemie fait une boucherie et dont presque tous les musiciens sont tués en jouant le vieil air de *On va leur couper le flanc, ran tan plan, tire lire ran plan;* air qui, soit dit en passant, était bien plus souvent joué au moment du combat que la *Marseillaise*, ou même que la chanson de *Ça ira*, parce qu'il se prêtait mieux au rythme du tambour et au battement de la charge.

Le canonnier Bricard a même quelquefois la touche légère et naïvement ironique; exemple: "Le 3 floréal an IV (22 mai 1796): départ d'Aix-la-Chapelle à six heures du matin pour Juliers. Les larmes coulèrent des yeux de nos jeunes amants; les échos retentirent des cris de nos ivrognes. Cependant la longueur du chemin calma ces excès et la sérénité parut sur les visages.... A Erlangen, le 22 thermidor an IV (9 août 1796), jamais chose ne fut plus curieuse que de voir tant de femmes dans les camps....; le 23, départ à quatre heures du matin, plusieurs femmes de demi-vertu vinrent nous conduire à deux lieues."

Le Journal du canonnier Bricard est essentiellement militaire. Le brave canonnier n'est cependant militaire que par patriotisme et nullement par vocation. Patriote, il est parti avec ses camarades pour combattre les envahisseurs du pays, mais il entend bien ne marcher que comme volontaire et nullement se lier au service. "Le 17 septembre 1791, raconte-t-il lui même, on distribua des souliers à toute l'armée; je ne voulus pas en prendre, ayant pour raison que, si je prenais quelques effets de la nation, je serais comme engagé et par conséquent je ne pourrais pas me retirer à la fin de la campagne." Plus tard, au moment de la défection de Dumouriez, les canonniers du 5e bataillon, "ne voulant pas être commandés par des traîtres," reprennent par bandes le chemin de Paris; on les arrête en route et on les ramène à l'armée en leur témoignant toutes sortes d'égards. Quand vient l'amalgame des troupes de ligne et des volontaires, Bricard envie le sort des officiers qui, étant en excédent sur l'effectif, vont être libres de se retirer.

Tout cela ne l'empêche pas d'être un brave soldat d'abord, puis un excellent sous officier et enfin un officier estimé de tous ses chefs; mais lorsqu'après la paix d'Amiens il rentre en France, revenant d'Egypte avec le grade de lieutenant de pontonniers, ni le plaisir de porter l'épaulette, ni l'ambition de monter en grade n'ont de prise sur lui. Il demande son congé définitif et revient à Paris reprendre son métier de tapissier, qu'il avait quitté pour courir à la frontière menacée. Combien de braves gens, officiers dans les armées de la République, satisfaits d'avoir rempli leur devoir, se retirèrent dans leurs foyers pour y mener la vie la plus modeste! Lorsqu'en 1796 le nombre des demi-brigades fut réduit de moitié, la moitié des officiers d'infanterie furent retraités ou réformés: aucun d'eux ne murmura contre la mesure dont il était l'objet.

Ce qu'il y a d'intéressant dans la lecture du Journal de Bricard, c'est de suivre jour par jour la vie d'un soldat de la République, de le voir tantôt passant la nuit sous une pluie battante dans la boue jusqu'aux genoux, tantôt accueilli à bras ouverts par une famille de bons bourgeois qui s'efforcent de lui faire oublier ses misères: aujourd'hui assis à une table largement servie, demain déjeunant d'oignons crus sans pain ou arrachant les mauvaises herbes pour s'en nourrir, en tuant le chat de son hôte pour en faire l'unique plat d'un festin de rencontre. Ne dirait-on pas voir une caricature de Raffet ou de Charlet lorsqu'on lit des passages tels que celui-ci: "Nous arrivâmes sur le minuit où était notre brigade; nous étions dans un état déplorable; nos vêtements n'étaient que boue; il tombait une pluie comme il n'y en a point d'exemple et nous étions dans une prairie où on enfonçait jusqu'à mi-jambe. Néanmoins, il fallut rester là: nos soldats dormaient debout. Nous primes le parti de nous former en faisceaux pour nous préserver un peu de la grande pluie qui ne cessa de tomber toute la nuit."

Quant aux faits dont le récit est souvent fondé sur les racontars du camp, il s'y glisse par-ci par-là quelques erreurs. Ainsi Bricard fait débarquer en Egypte, lorsque Kleber commandait l'armée, le général Lannes venu soi-disant pour annoncer la Révolution du 18 Brumaire. Jamais le général Lannes n'a remis les pieds en Egypte après avoir accompagné Bonaparte à son retour en France. Le canonnier Bricard a voulu parler du colonel Latour-Maubourg envoyé, en effet, à Kleber, après le 18 Brumaire. Cette erreur est de bien peu d'importance. En voici une plus grave, très facile à expliquer d'ailleurs. Bricard s'exprime ainsi qu'il suit, à la page 211 de son journal: "Le nommé Boyer, officier de santé de la marine, ayant refusé de traiter des blessés atteints de la peste, fut condamné à être destitué de ses fonctions, promené dans les rues d'Alexandrie, habillé en femme et monté sur un âne, portant devant et derrière un écriteau, avec ces mots: "Il est indigne de porter le nom de Français; il a peur de la mort." Après quoi il devait être conduit en prison et renvoyé en France par le premier bâtiment expédié, avec invitation du président de son département de le rayer comme Français." Bricard a reproduit ainsi l'extrait d'un ordre du jour de Bonaparte à l'armée d'Egypte, ordre inséré, si je ne me trompe dans la Correspondance de Napoléon 1er, mais fondé sur un malentendu. Le savant Desgenettes, ancien médecin en chef de l'armée d'Egypte, a publié deux volumes de *Souvenirs*. Ces deux volumes n'étaient que le commencement d'un ouvrage qui devait en avoir cinq. L'auteur mourut alors que le troisième était encore inachevé. Comme il n'écrivait qu'au fur et à mesure de l'impression, l'ouvrage ne put être terminé et la portion imprimée du troisième volume n'existe qu'à l'état d'épreuves corrigées, pieusement conservées par le fils d'un des plus illustres amis et collègues de Desgenettes. Il m'a été permis d'en prendre connaissance et j'y ai trouvé le récit suivant:

"B...., chirurgien de marine, se rend un matin à l'hôpital d'Alexandrie pour y faire le service habituel. A peine entré, on lui apprend qu'une nouvelle organisation range l'hôpital dans l'armée de terre et qu'il n'est pas compris dans le personnel de l'établissement. Alors le chirurgien se retire. Un rapport informe le général Marmont, commandant l'Alexandrie que ce chirurgien a déserté son poste, et il en rend compte à l'état-major général. Le général en chef fait appeler Desgenettes et lui demande ce qu'il pense d'un officier de santé qui, par crainte d'une maladie contagieuse, déserterait son poste; "je pense, répondit Desgenettes, que c'est un soldat qui fuit l'ennemi et qu'il doit être traité de même." Sans répliquer un mot, Bonaparte dicte à son secrétaire Bourienne l'ordre du jour dont le canonnier Bricard a reproduit dans son journal l'extrait cité plus haut. Desgenettes, après avoir cité l'ordre *in extenso*, ajoute: "L'erreur fut heureusement reconnue, mais l'ordre du jour subsista"—N'est-ce pas horrible?

Et cependant cette aventure eut son côté plaisant que raconte encore Desgenettes. Une jeune dame, assez jolie et de taille élégante, femme d'un officier de marine, et récemment arrivée au Caire, s'offensa du jupon imposé à l'officier de santé comme un insigne de lâcheté; elle déclara qu'elle était prête à la battre avec Bonaparte et qu'elle lui montrerait, le pistolet à la main, qu'une femme n'avait pas peur.... même de lui. A quelques jours de là, Bonaparte eut occasion de voir cette dame dans une fête et il la traita avec beaucoup d'égards.

Le Journal de Bricard, auquel je reviens, est également rempli d'anecdotes amusantes et sinon toujours vraies, du moins consacrées par la tradition de l'armée. C'est ainsi qu'il raconte comment, après la bataille de Canope, qui décida de la perte de l'Egypte et dans laquelle le général Lannes, un des officiers les plus distingués de l'armée, avait été mortellement blessé, le général en chef Menou alla voir ce général à l'ambulance et chercha à le rassurer sur sa guérison prochaine; "Va, lui répondit Lannes, je suis f.... et ta colonie aussi." Il est difficile de mieux exprimer le mépris qu'inspirait le successeur de Kleber."

Le Journal du canonnier Bricard n'est pas seulement amusant: c'est un éloquent résumé de tout ce que nos aïeux ont souffert pour défendre leur pays et leur liberté. A ce titre surtout, il mérite d'être lu. Il n'était pas destiné à la publicité et le fils de son auteur l'avait pieusement conservé sous clef. Ses deux petits fils, obéissant à une heureuse inspiration, viennent de le publier avec le précieux concours de M. Lorédan Larchey.

Il faut les en remercier tous les trois et souhaiter, qu'ils trouvent des imitateurs, car bien des trésors de ce genre restent cachés dans les archives de famille, et bien des lumières qui pourraient éclairer d'un jour nouveau la période la plus émouvante de notre histoire sont encore sous le boisseau.

Général THOUMAS.

Notes d'album.

Ange.—Le premier jour.
Femme.—Le second jour.
Monstre.—Six mois après.

Mères, prenez garde.—N'endormez pas vos enfants en leur administrant des "soothing syrups" qui renferment de l'opium. Le sirop de dentition de Delabarre ne leur fera jamais de mal. Quelques gouttes sur les gencives les soulageront immédiatement.

Souvenez-vous en, mères et épouses.—"Une économie bien entendue est le secret du succès" Donc, pourquoi vous laisser accabler par des comptes de médecin, quand vous pouvez être guéries par l'emploi du *Creole Female Tonic?*

La surdité guérie chez soi.—Un opuscule en Français décrivant la manière de se guérir chez soi même et sans secours étranger de la surdité et de bruits d'oreilles. Le Rév. D. H. W. Harlock, du Presbytère, écrit: "Faites tout au monde pour employer ce moyen dont la valeur est de premier ordre, *et qui m'a rendu le service le plus signalé*" France 50 centimes—M. Raymond et Cie, Editeurs, 36, Rue des Martyrs, Paris.

Une folie résidence No 503 rue Canal, près Dorgenois. Couloir, 10 chambres, gaz, jardin, etc. A vendre à bon marché. S'adresser W. I. Hodgson & Sons, agents, No 13 rue Carondelet.

La Vigueur des Cheveux d'Ayer restaure aux cheveux gris leur couleur primitive, et les rend vigoureux et abondants.

Many Persons are broken down from overwork or household cares. **Brown's Iron Bitters** Rebuilds the system, aids digestion, removes excess of bile, and cures malaria. Get the genuine.

REMERCIEMENTS.

Mgr l'Archevêque et les prêtres de la Cathédrale St-Louis adressent leurs meilleurs remerciements aux dames qui ont présidé à l'organisation de la fête qui a eu lieu la semaine de Pâques en faveur de la vieille Cathédrale. Il leur a été doux de constater une fois de plus avec quel cœur les fidèles s'associent à tout ce qui contribue à l'embellissement de l'église et à l'éclat du culte religieux. Ils ont la confiance que le même concours ne leur manquera pas dans l'avenir, et que le dévouement dont ont fait preuve les âmes patronesses cette année trouvera de nombreux imitateurs lorsque de nouveau il y sera fait appel.

PONS.—Décédé hier, à 6 heures du soir, à l'âge de 30 ans, BARTHOLOME PONS, natif de la Nouvelle-Orléans. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, dimanche, à 4 heures de l'après-midi. Le convoi partira de la maison mortuaire, No 445 rue des Remparts, près Union.

COLOMES.—Décédée samedi, 25 avril, à 11½ P. M., DAME FRANÇOIS COLOMES, née Désirée Genin, âgée de 32 ans, native de la Nouvelle-Orléans. Les amis et connaissances de la famille ainsi que ceux de son beau frère Charles Guerre sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, dimanche, 26 courant, à 4 P. M. Le convoi partira de sa dernière demeure coin Tremé et Carondelet Walk.

De la part de son mari.

TO-KALONI TO-KALONI

Ne buvez rien autre chose; mais buvez le pur. C'est le fameux To-Kalon de

PAUL N. VERNEUILLE, Seul Agent, 129 rue Royale, coin Toulouse.

6 juil—6 m

Asile des Orphelins Catholiques de Ste-Marie.

Coin Mazant et Chartres, Nouvelle-Orléans, 24 avril 1891.

Conformément aux clauses de la Section 3 de la Charte de l'Association, une élection aura lieu pour quinze directeurs pour servir pendant l'année courante, le dimanche 3 mai à 1 heure de l'après-midi, à l'Asile.

C. F. SEEMAN, Secrétaire.

26 av—1f

GRAND VOLKSFEST

AU BÉNÉFICE DE l'Asile des Orphelins Protestants Allemands,

AUX FAIR GROUNDS. Samedi et lundi, 17 et 18 mai.

COURSES! COURSES!!

Les courses auront lieu LUNDI, 18 mai, à 3 h. P. M. Le programme comprend des courses d'un mille, au trot, pour chevaux de messieurs. Traite d'un mille, course nouvelle, pour chevaux de monture, etc., etc. Les courses seront sous la direction de J. A. Walker, John Hawkins et Hy Bonnabel, et, pour le comité du Volksfest, de MM. H. Heidenheim et J. J. Schmidt.

MAXIMILIEN HERRMANN, Chairman.

26 avril—1f

Seconde Grande Excursion

— Organisée par —

L'Association de Bienfaisance des Pompiers Volontaires

De la Nouvelle-Orléans, Lne.

A NEW IBERIA, Lne.

Par la voie du chemin de fer Southern Pacific.

Dimanche 3 mai 1891.

Le train du Southern Pacific partira de la gare du chemin de fer de la Vallée du Mississipi, (coin Poydras et Liberté) à 7 heures A. M. et de retour, partira de la Nouvelle Ibérie à 5 heures 30 P. M. arrivant en ville à 10 P. M. Pas de changement de char.

Billets $2,00, Allée et retour.

Les privilèges seront vendus à l'enchère publique, dimanche, 26 avril, à 4 heures P. M., au coin des rues Marengo et Magazine.

C. C. PIPER, Chairman.

26 avril—1f

AVIS SPECIAL.

—L'ASSOCIATION DES—

PHARMACIENS DE L'ETAT,

Tiendra sa neuvième session régulière, à partir de Lundi, 27 avril, à 11 heures du matin,

—A LA—

Salle de l'Artillerie Washington

Ses membres, ainsi que les pharmaciens étrangers, sont invités à assister à ces réunions.

L. F. CHALIN, Secrétaire.

26 avril—2f

Grande excursion sur le Fleuve,

1891 Saison maintenant ouverte 1891

Les beaux bateaux à vapeur JESSE K. BELL et PAUL TULANE.

Peuvent être affrétés pour des églises des Sociétés d'école du Dimanche, Clubs, Associations et des personnes pour pique-niques. Pour les dates et les conditions s'adresser au bureau de la Planters & Merchants Pkt Co., No 10 rue Delta, ou à

LORD & McPEAKE, Agents, 129 RUE GRAVIER.

26 avril—dim

QUEEN AND CRESCENT!

AVIS IMPORTANT.

A COMMENCER LUNDI, 27 AVRIL.

LE QUEEN AND CRESCENT

Aura des Sleeping Car et a Buffet de Pullman, de la NLLE ORLEANS à PHILADELPHIE.

TEMPS 45 HEURES.

La seule ligne par laquelle les voyageurs peuvent arriver dans l'Est sans changement de wagon.

BUREAU DES BILLETS,

34 rue St-Charles, Nlle-Orléans.

D. G. EDWARDS, Genl. P. and T. Agt.
R. H. GARRATT, Div. P. and Ticket Agt.

26 avril—1sem

UN DANGER

Pour la santé gît au fond des Citernes qui ne sont pas propres.

PREPAREZ-VOUS POUR L'ETE

En faisant nettoyer vos citernes par la compagnie dite

SEDIMENT Machine Co. 35 RUE UNION, Coin Carondelet Nlle-Orléans, Lne.

Le travail exécuté parfaitement à bas prix et avec une faible perte d'eau.

Venez vous même donner vos ordres ou transmettez-les au bureau de la compagnie; ils seront promptement exécutés.

19 avril—1m—dim. mar. jeu

EN VOYAGE — Un jeune homme prudent doit toujours avoir dans sa malle, un flacon de Capsules Raquin au Copahivate de Soude.

GUERISON DES MALADIES [illegible]

POUR LES HOMMES — Les Capsules Raquin sont un vrai trésor. Guérison très rapide et sans rechute.

CONTRE LES MALADIES [illegible]

DATE DE FONDATION, 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES — DE LA — NOUVELLE-ORLEANS.

New Orleans Insurance Company of New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX: 3 rue Carondelet, entre Canal et Commune.

J. TUYES, Président,
EDW. J. BOBET, Vice-Président,
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS:

M. Abascal,	H. Larendon,
Edw. J. Bobet,	Jos. Bayle,
Jules Andrieu,	Gust. Pitot,
H. Gally,	J. P. N. Baquié,
E. J. Demarest,	Chas. E. Schmidt,
J. W. Hincks,	Jules Tuyes.

24 fév '91—1 an

GLACIERES DE FAMILLE.

Brevetées et récompensées (15,000 vendues.)

Appareils faisant de 1 à 18 livres de glace par opération, la crème à la glace, les carafes et le champagne frappés. Prix de $10 à $125.

Appareils fontaine faisant glace, etc., en même temps qu'il refroidit l'eau d'un bassin qu'il garde froide toute la journée, $20 à $35.—Même appareil avec excellent filtre à l'amiante et au charbon, $25 à $45.

Boîtes à glace portatives et fixes $10 et au-dessus.

Cuisson instantanée de viandes, œufs, etc., avec une simple feuille de papier. Bon pour chasseurs, pêcheurs, voyageurs, office, etc. Envoi d'un échantillon par la poste, $1.00.

L. DERMIGNY & CIE, 126 W. 25th str. NEW YORK.

1er mars—3 mDim.

SOARDS'

1891 NEW ORLEANS

City Directory

Est maintenant en circulation et reconnu comme étant le meilleur Directory de cette ville qui ait jamais été publié. Une aide de la plus grande valeur pour les négociants. Envoyez ou cherchez immédiatement.

City Directory (Directory de la ville) prix	$6 00
Livre Bleu (2me édition)	2 00
Directory Commercial (forme pamphlet)	1 00
Mappe de la ville (lithographiée en 3 couleurs)	50

N'importe lequel des livres mentionnés ci-dessus est envoyé par express ou par la malle dans toutes les parties des Etats Unis après avoir reçu le montant du livre demandé.

L. SOARDS, Editeur, 5 Commercial Place.

20 fév—

JAPANESE PILE CURE

Cure assurée à hémorroïdes de tous genres—Externes, internes, sèches ou saignantes, anciennes, chroniques, récentes ou héréditaires. Ce remède n'a jamais failli que l'on sache. $1.00 la boîte; 6 boîtes pour $5.00, envoyé par la malle tous frais payés sur le reçu du prix de la commande. Une garantie écrite donnée à toute personne achetant 6 boîtes à la fois, promettant le remboursement des $5 en cas de non guérison. Garantie fournie par Thomas F. Moore, Droguiste, seul agent, rue du Canal, 21, Nouvelle Orléans, Lne. Echantillons distribués gratuitement.

22avril—1an

Wm. Bogel, Prés; Thos. Pickles, V.-Prés; W. W. Birchfield, Sec.

RUE DU CANAL 111,

BOGEL DRUG Co., Limited,

Chimistes-Pharmaciens,

—Importateurs et marchands de—

Drogues purs, Médicaments de choix, Produits chimiques de première qualité,

PARFUMERIE ET ARTICLES DE TOILETTE FINS.

Prescriptions de médecins remplies avec les plus grands soins et la plus scrupuleuse exactitude à des prix modérés.

Dépôt d'eaux minérales des sources Tate, Epsom et Bartlette

Ordres de la campagne sollicités.

BOGEL DRUG Co., Limited, RUE DU CANAL 111.

Laboratoire, rue de Chartres, 67.

21déc—1a

SCIENTIFIC AMERICAN

Is the oldest and most popular scientific and mechanical paper published and has the largest circulation of any paper of its class in the world. Fully illustrated. Best class of Wood Engravings. Published weekly. Send for specimen copy. Price $3 a year. Four months' trial, $1. MUNN & CO., PUBLISHERS, 361 Broadway, N.Y.

ARCHITECTS & BUILDERS Edition of Scientific American.

A great success. Each issue contains colored lithographic plates of country and city residences or public buildings. Numerous engravings and full plans and specifications for the use of such as contemplate building. Price $2.50 a year, 25 cts. a copy. MUNN & CO., PUBLISHERS.

PATENTS may be secured by applying to Munn & Co., who have had over 40 years' experience and have made over 100,000 applications for American and Foreign patents. Send for Handbook. Correspondence strictly confidential.

TRADE MARKS.

In case your mark is not registered in the Patent Office, apply to MUNN & CO., and procure immediate protection. Send for Handbook.

COPYRIGHTS for books, charts, maps, etc., quickly procured. Address

MUNN & CO., Patent Solicitors.

GENERAL OFFICE: 361 BROADWAY, N. Y.

CONSULAT DE FRANCE —A— LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX, RUE ROYALE, 31.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

AVRIL 1891.

A l'avenir la présente publication n'aura lieu que le DIMANCHE.

Liste de publication

Andibert François	Fachan, François
Abadie, Armand, François dit Jay	Fachan, Henri
Basset, Jules	Fleury, Laurent (veuve)
Basset, Hyacinthe (Madeleine Veuve)	Gourdon, Alexandre
Besse, Jean Marie	Gadomski, Léonard
Barns, Jean	Hamelin, Jean Alphonse
Bettinger, Jean Baptiste	Hattanville Emile, Charles
Camy, Jean	Le Potier, François, Marie
Catuffe, Louis	Lacoste, Louis
Charmes, François	Lenoir, (famille)
Courie, Blaize, (succession de)	Malard, (F.)
Dares, Alphonse	Martinet, Joseph
Dauria, Marie, (Delle)	Mercier, François Joseph
Defourg, Joseph	Mernet, Jean Baptiste
D-mailly, Louis	Ollier Jacques
Depierre, Félix	Pernollet, Claude, Joseph
Didiericau, Jean Baptiste	Patchoux, Mathias, Hippolyte
Diedier, Jean Joseph	Regottaz Louis, (veuve de) née Catherine Lawler
Dumont, Jean Baptiste	Robert Jones & Co.
Dumont, Clémence, Vve Javarin	Saint Ugery Bernard
Dumont, Joseph	Sabathier, Jean, Marie, (époux)
Dumont, Gabrielle, épouse Terral	Thiel, (madame) née Eugénie Mason
Dallier, Jean	Voutoux, Jean, Marie
Dallier, Jean Marie	Willard, (succession)
Dallier, Pierre	
Dazet, Elicien	
Fachan, Alexandre	

LETTRES.

Dubois, Jean, (veuve)	Schibsby, Paul
Lepaire, Jean Marie	Tosset, Louis
Mathié, Berthe	

N.B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. le secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

Le Consul de France, Signé: A. SCHMID.

Pilules contre-stimulantes de **RASORI.**

Le célèbre remède italien.

Ces pilules, dont la renommée est universelle, sont composées exclusivement de plantes médicinales, et ne contiennent ni mercure, ni aucune autre substance toxique.

Les pilules Rasori sont un remède infaillible contre toutes les maladies ayant pour cause un excès de stimulation; elles guérissent toutes les affections de l'estomac, du foie, des intestins, etc., et sont sans rivales pour purifier le sang et fortifier le système. Elles combattent admirablement la constipation, la dyspepsie, les fièvres bilieuses, la dysenterie, les maux de tête, les névroses, l'insomnie, la malaria, l'anémie, les coliques, la névralgie, les douleurs rhumatismales, la goutte, le manque d'appétit, l'indigestion, les maladies des reins, l'irritation cérébrale, la mélancolie, ainsi que les maladies de la peau dans toutes leurs variétés.

A vendre dans toutes les pharmacies de premier ordre.

Prix: 30c. le flacon.

BOGEL DRUG CO., Limited

111 Rue Canal, Nouvelle-Orléans. Seuls agents aux Etats-Unis.

14janv—

Avis à ceux qui font usage d'électricité.—Avant de faire achat de moteurs, allez au bureau de la Compagnie de Lumière Electrique, rue de l'Union, 52, et informez-vous des prix des moteurs et de l'électricité pour tous genres de travaux. - - 12 avril—

Gages. Gages. Gages.

Je prie respectueusement toutes les personnes qui me doivent des intérêts arriérés sur des objets mis en gages par elles de venir les payer à partir d'AUJOURD'HUI jusqu'au LUNDI 4 mai 1891, époque à laquelle tous gages forfaits seront invariablement vendus à l'encan.

P. S.—La vente commencera LUNDI, 4 mai 1891, à 11 heures, au coin des rues Bourbon et Conti, par l'entremise de MM. Spear & Escoffier.

25avril— VEUVE J. ANGLADE.

VACCIN.

Mme GUILLIOT prévient les dames de sa clientèle et le public en général qu'elle vaccinera tous les jeudis, de midi à 3 heures P. M., à sa résidence No 108 rue Orléans, entre Bourgogne et Remparts.

18 avril—1m, dim, jeu

C. LAZARD & Cie

LES ANCIENS ET POPULAIRES

Marchands de Vêtements Confectionnés D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE CHAPEAUX.

29, 31, et 33 rue du Canal, coin North Peters, Nlle-Orléans, Lne

24 oct 90—1 an—dim mar ven

NATTES!

Maintenant à bon marché et posées sans frais additionnels.

LEOPOLD LEVY,

133 Rue du Canal.

13oct1890—1an—DMaJ

SUN MUTUAL INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS.

Surplus aux porteurs de polices	$1,006,098 32
Total de l'actif	1,068,260 16

Le public est prié de se rappeler que le SUN est une compagnie locale, possédant de grandes ressources et que chaque dollar de son capital est placé en valeurs d'Etat, de ville ou d'autres institutions locales. Ses vastes moyens sont appliqués au développement du commerce de la Nouvelle-Orléans. Tous les profits qu'elle réalise sont investis ici et servent à grossir le capital local. Le SUN n'a ni solliciteurs, ni courtiers; la Compagnie sollicite directement le patronage de ceux qui désirent favoriser les institutions locales, garder leur argent chez eux, et en même temps s'assurer toutes les garanties nécessaires.

L. M. FINLEY, Vice-Président. JAS. I. DAY, Président. G. CARPENTER, Secrétaire.

24 janv—1a

COMPAGNIE D'ASSURANCE

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.

Plus de $42,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago	$3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston	$1,427,290.

Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.

—DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS—

Gustave R. Westfeldt, L. C. Fallon, Lucas E. Moore, C. M. Soria.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. CLARENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.

12nov 90—1an

DESSINS ET EVALUATIONS DE MEDAILLES, BADGES ET EMBLEMES EN ARGENT ET EN OR

Pour Ecoles, Académies, Séminaires, Universités, Sociétés, etc.

Seront fournis et exécutés dans tous les genres de travail artistique désirables, dans un court délai et aux prix les plus raisonnables.

FRANTZ & OPITZ,

HORLOGERS ET BIJOUTIERS ET MARCHANDS DE

Montres, Pendules, Argenterie, Bijouterie, Diamants, Jumelles, Etc., Etc.

COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.

1er sept 90—1an

L'EXPOSITION

La plus grande et la plus variée de Vêtements qu'on puisse trouver à la Nouvelle-Orléans!

LEON GODCHAUX,

81, 83, 85 rue du Canal et 8 et 10 rue de Chartres

LE PLUS GRAND MAGASIN DE VÊTEMENTS DU SUD.

Expose en ce moment un Stock extraordinairement grand et attrayant d'Habillements et d'Articles de Toilette, dont la variété est sans pareille, et le bon marché incomparable.

Les visiteurs du Carnaval et le public en général ne doivent pas manquer de venir examiner notre établissement et de profiter des avantages qu'il leur offre.

29 nov 90—1an—dim mer ven

ETABLIE EN 1782.

COMPAGNIE D'ASSURANCES PHOENIX, DE LONDRES.

Plus de $80,000,000 de pertes payées depuis son organisation.

Pertes promptement ajustées et soldées à la Nouvelle-Orléans.

BUREAU: 67 ET 69 RUE DU CAMP.

ETABLIE EN 1849.

Compagnie d'Assurances CRESCENT de la Nouvelle-Orléans

Plus de $10,500,000 de pertes payées depuis son organisation.

67 ET 69 RUE DU CAMP.

W. H. Lyman, Prés. Jos. Bowling, Vice-Prés. Chas. H. Rice, Sec.

1 janv 91—1 an

Magasin du Bon Marché

F. ADRIEN BRUNET

Horloger, Bijoutier, Joaillier,

—Marchand de—

Montres, Pendules, Orfèvrerie Lunettes, Jumelles, Diamants et Bijouterie de toute description.

133 RUE ROYALE - 133

Cannes et ombrelles à pommes d'or et argent. Achat et échange de vieil or et argent. Montres et Bijoux de toutes sortes réparés par des ouvriers compétents.

14 déc 90—1 an

$250

Achèteront un PIANO NEUF à 7 1-3 OCTAVES chez

LOUIS GRUNEWALD & CIE, Limitée.

PIANOS ET ORGUES

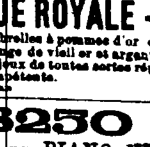

LES PLUS BAS PRIX!

Conditions les plus avantageuses!

TOUS LES PRINCIPAUX PIANOS!!

Steinway, Pleyel, Chickering, Knabe, Schmer, Behr, Mehlin, Fischer, Pease, Sheninger, Sterling, etc. Musique et Instruments de Musique, en gros et en détail. S'adresser à

L. GRUNEWALD & CIE, Limitée, 18 Baronne et 127 Canal, Nlle-Orléans.

24 janv—1 an

A VENDRE,

Maison basse, située rue des Ursulines, entre Rempart et Bourgogne, No. 140. La dite maison ayant quatre appartements, deux cabinets et une grande galerie; cuisine haute avec quatre appartements; cour et arrière-cour. Le terrain mesurant 31 pieds 3 pouces de façade, sur une profondeur de 127 pieds. S'adresser à M. Henry Trémoulat, U. S. Bonded Ware House, coin North Peters et Conti.

3 av—PF

AVIS.

Avis est donné aux souscripteurs des actions du New Orleans Co-operative Banking Association, que le premier versement sur leur souscription sera dû et exigible, le 1er jour de mai 1891. Le paiement sera reçu à la Banque, rue de Chartres, 42 et 44, de 3 heures [illegible] à 5 heures du soir, [illegible] de ce même jour.

Nouvelle-Orléans, Lne, 15 avril 1891.

P. M. [illegible], Secrétaire.

18 avril—1m

DENTISTES.

C. E. KELLS & M. VIET.

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.

Pose de palais artificiels.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.,

transférera ses bureaux du No 110 rue Canal au

No 167 de la même rue, PRES DAUPHINE,

A partir du 1er octobre 1889.

Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber mes Médailles pour travaux reconnus supérieurs.

25 sept—

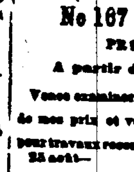

VER SOLITAIRE

Cure absolument garantie.

Traitement: environ 2 heures, sans jeûne ni trouble. Les vers causent grand nombre de maladies. Beaucoup de patients ignorent qu'ils ont des vers. Pour servir du dehors, venez 57 Esplanade St., entre Royale et Chartres. Consultation gratuite. Les Remèdes végétaux du Dr David (de Paris) sont infaillibles.

Merveilleuse cure.—Le Dr David a guéri ma fille de 2 vers solitaires en 90 minutes sans trouble; les autres médecines l'avaient rendue très malade sans aucun résultat.

Mme RITTER, Cor. Canal & Napoléon.

7 mars—1 an

LEON QUEYROUZE & CO

"GROCERS" EN GROS.

—IMPORTATEURS DE—

VINS ET LIQUEURS

—ET MARCHANDS DE—

Produits des campagnes et de l'Ouest

33 RUE TCHOUPITOULAS.

LEÇONS DE FRANÇAIS.

PAR EMILE SERRE.

Bachelier ès lettres de l'Université de France ex rédacteur en chef du FRANCO-LOUISIANAIS de la Nouvelle-Orléans, de l'INDEPENDANT de New York, du TRAIT D'UNION de Mexico. [illegible]

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux îlets de la rue du Canal.

1er nov90—1 an—mer, jeu, dim

AMUSEMENTS.

THEATRE ST-CHARLES.

[Gracieusement offert par Mme D. Bidwell]

—Semaine commençant le 27 avril.—

[Matinées Mercredi et Samedi.]

Première représentation sur un Théâtre de Charmant Opéra Comique en trois actes,

LE KHEDIVE,

Par BLAKE, EDWARDS & BLAKE

BENEFICE DU PARC AUDUBON.

Et sous la directe surintendance des commissaires du Parc.

Prix d'entrée - - 25c, 50c, 75c & $1.

Sièges réservés en vente maintenant au magasin de musique Werlein.

26 avril—2f

ROBINSON'S MUSEUM THEATRE

Au Musée-Théâtre de Robinson la Convention de Charmantes Dames [illegible] est un attrait nouveau et très amusant. Dans le théâtre on trouve les personnes suivantes: Le petit enfant artiste; Fun Gee, chante et danse; Master Chas Carter, le garçon magicien; M. et Mme Kawa Rami, escrimeurs japonais; Chas Palmer, personnifiant la femme élégante; Troupe de comédie Bellina. Cette semaine sera la dernière de la saison.

26 avril—

AMUSEMENTS.

THEATRE ST-CHARLES.

Matinée aujourd'hui à midi. Le soir à 8 heures

DIMANCHE 26 AVRIL,

dernière représentation de

TWO OLD CRONIES!

25avril—2f

CHARTE.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

ETAT DE LA LOUISIANE.

PAROISSE D'ORLÉANS—VILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

QU'IL SOIT SU que le douzième jour du mois de février en l'an du Seigneur mil-huit-cent-quatre-vingt-onze, et de l'indépendance des Etats Unis d'Amérique, le cent quinzième, devant moi, Martin Voorhies, notaire, dûment commissionné et assermenté, en et pour la susdite paroisse, y demeurant, et en la présence des témoins ci-après nommés et soussignés, personnellement ont comparu les personnes dont les noms sont ici apposés qui ont déclaré que, se prévalant des dispositions des lois générales de l'Etat de la Louisiane relatives à l'organisation des corporations pour des travaux d'améliorations et d'utilité publiques, ils forment et organisent une corporation sous les conditions et articles suivants:

ARTICLE I.

Le nom et le titre de la corporation est ici déclaré être "The Abita Ice Manufacturing Company, Limited".

ARTICLE II.

Le domicile légal de la dite corporation sera en la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane. Son président est l'officier désigné auquel seront servis toutes citations et tous documents d'un caractère légal.

La dite corporation existera, possédera le droit de succession, et en jouira, sous son nom d'incorporation, pendant une durée de vingt-un ans, à partir de la date indiquée et aura pouvoir et autorité de contracter, poursuivre et être poursuivie, avoir un sceau et en faire usage, lequel pourra être détruit ou modifié à son gré; posséder, recevoir, acquérir et transférer, aussi bien que louer, hypothéquer sous son nom d'incorporation, de la propriété mobilière et immobilière, et aussi acquérir, avoir et s'en servir, telles inventions ou lettres patentes, qui peuvent être considérées nécessaires à la conduite de ses affaires.

ARTICLE III

Les objets et fins de cette corporation et la nature de ses affaires sont ici déclarées être la fabrication de la glace avec des eaux minérales d'Abita ou des environs, en la paroisse St-Tammany, en cet Etat, ainsi que la dite corporation le voudra.

ARTICLE IV

Le fonds-capital de cette corporation est fixé à cinquante mille dollars représenté par cinq mille actions de dix dollars chacune, payables de la façon et en sommes que désignera le Conseil de Direction, soit en argent ou en travail exécuté ou bien encore en propriété transférée à la corporation. Tout actionnaire refusant ou négligeant de faire un de ses versements quand avis lui en sera donné, perdra au profit de la corporation tous ses titres à ces actions, après les trente jours qui suivront la notification qu'il recevra du secrétaire.

Cette corporation pourra commencer ses opérations et entrer dans les affaires dès que quinze cents actions de son capital auront été placées, et que cette charte aura été enregistrée et publiée conformément à la loi.

Aucun actionnaire ne sera responsable des contrats ou erreurs de cette corporation pour une somme excédant le reliquat qu'il devra sur ses actions.

ARTICLE V.

Tous les pouvoirs incorporés de cette corporation, excepté ce qui est ici limité, seront placés et exercés par un Conseil de Direction qui se composera de cinq directeurs, chacun desquels ne possédera pas moins de quinze actions du fonds capital. Et aucun directeur ne sera éligible, s'il n'a en à lui quinze actions au moins quinze jours avant l'élection. Une majorité du Conseil constituera un quorum pour l'expédition des affaires; et toute vacance se produisant dans son sein, par une cause quelconque, sera remplie par les directeurs restant. Tout directeur qui s'abstiendra d'assister à trois assemblées consécutives, sans l'assentiment du Conseil, sera considéré comme s'étant démis de sa qualité.

Le Conseil de Direction nommera par une majorité de tout le Conseil, un de ses membres président de la corporation, et un autre vice-président. Il choisira également un secrétaire, un trésorier et tous autres officiers commis et agents qu'il jugera nécessaire; définira leurs devoirs, fixera leurs salaires, et les destituera à sa volonté. Il pourra accorder pour l'expédition des affaires de la corporation, à des commissions de son propre sein, ou à ses officiers ou agents, tels pouvoirs qu'il jugera convenable; pourra également nommer des agents en l'Etat ou au dehors aux conditions qu'il désignera. Et le dit Conseil aura plein pouvoir de faire et d'ordonner des règlements pour la gouverne de cette corporation; et de les altérer et de les amender à son gré.

Le Conseil de Direction est en outre spécialement autorisé à contracter avec et à acheter des propriétaires, aux conditions qu'il jugera convenables, le droit exclusif de fabriquer et de vendre de la glace en l'Etat de la Louisiane avec des eaux minérales, conformément aux lettres-patentes données par les Etats-Unis; aussi d'acquérir de la propriété immobilière, de machines et de ce qui peut être nécessaire à l'organisation des usines requises pour la fabrication de la dite glace et pour tous autres objets, et à payer ces objets en plein avec des actions de la corporation intégralement payées.

ARTICLE VI.

Les actionnaires ci-après nommés constitueront le Conseil de Direction et conserveront leur mandat jusqu'au premier lundi du mois de décembre 1892, savoir: MM. Louis R. Sassinet, Edouard Enderle, Martin Voorhies, J. Eugène Tourné et Martin Leroy.

Le 1er lundi de novembre 1892 et tous les ans subséquemment, avis pendant quinze jours ayant été donné deux fois par semaine dans deux des journaux quotidiens de la ville, une élection de directeurs aura lieu dans le bureau de la Compagnie, en cette ville, qui serviront l'année suivante. Une pluralité de votes, un vote par action donné par l'actionnaire ou son fondé de pouvoir suffira pour élire un directeur; et si pour une cause quelconque, la dite élection n'aboutissait pas, la réunion des directeurs dans ce but pourra être ajournée à quinze jours plus tard, avis en étant donné dans deux journaux quotidiens ainsi qu'il est pourvu plus haut, jusqu'à ce qu'une élection valide ait lieu. Toutes élections auront lieu par ballottage sous la surveillance de trois actionnaires (non directeurs) nommés par le conseil de direction; et les directeurs alors élus entreront en fonctions le premier lundi de décembre suivant, ou le plus tôt possible après.

ARTICLE VII.

Cette charte pourra être altérée ou amendée, ou la corporation dissoute, par un vote des deux tiers des actions représentées, à une assemblée générale des actionnaires convoquée dans ce but, après trente jours d'avis publié deux fois par semaine dans deux feuilles quotidiennes de cette ville; et, en cas d'une liquidation d'affaires, les actionnaires à cette assemblée nommeront comme commissaires trois de leurs dont les devoirs seront de liquider finalement toutes les affaires de la corporation, à telles conditions et de telle façon qu'il aura été convenu à l'assemblée par une majorité des actions représentées.

Les stipulations dans cet article ne seront applicables que dans l'éventualité d'une dissolution ou de l'expiration de la durée de la Charte.

Ainsi fait et passé en mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et la date écrits ci-dessus en premier lieu, en la présence de MM. Bernard Stone et Lucien J. Voorhies, témoins compétents, domiciliés en cette ville, qui ont signé ce présent document, ensemble avec les personnes et moi, notaire, après lecture du tout.

Témoins:

BERNARD STONE,
LUCIEN J. VOORHIES
M. VOORHIES, Notaire.

Je, soussigné, conservateur des hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie ici que l'acte d'incorporation ci-dessus de la "ABITA ICE MANUFACTURING CO., LIMITED" a été ce jour dûment enregistré en mon bureau, livre 444, folio 122. Nouvelle-Orléans, 13 février 1891.

[Sceau] Signé GEO. GUINAULT, R. M.

Je, Martin Voorhies, notaire en et pour la ville et la paroisse d'Orléans certifie que ce qui précède est une copie vraie et exacte de l'acte original [illegible]

[illegible]

M. VOORHIES, [illegible]

Proclamation de Quarantaine.

DEPARTEMENT EXECUTIF, ETAT DE LA LOUISIANE.

CONFORMEMENT A LA RECOMMANDATION du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, ainsi qu'il est dit dans une résolution adoptée par ce corps dans une réunion tenue en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 9me jour d'avril 1891, et en vertu de l'autorité qui m'est investie par la Section 3048 des Statuts Révisés de cet Etat, moi, FRANCIS T. NICHOLLS, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane émets ma proclamation de quarantaine, pour prendre effet à partir de VENDREDI, LE PREMIER JOUR DE MAI 1891, dans les termes suivants:

Tous les navires arrivant aux différentes stations de la Quarantaine de l'Etat ainsi que leurs équipages passagers et chargements, seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.

Tous navires avec leurs chargements, équipages, passagers et bagages, arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPI, et venant de ports américains intertropicaux ou [illegible] seront soumis à une complète désinfection maritime, d'après les règlements suivants:

PREMIÈRE CLASSE.—Navires arrivant de ports non infectés.

SECONDE CLASSE.—Navires venant de ports supposés infectés.

TROISIÈME CLASSE.—Navires venant de ports que l'on sait infectés.

QUATRIEME CLASSE.—Navires qui, de quelque port qu'ils viennent, sont infectés; c'est-à-dire navires qui ont à leur bord la fièvre jaune, choléra ou quelque autre maladie infectieuse ou contagieuse, au moment de leur arrivée, ou qui ont eu des malades à leur bord pendant la traversée.

Les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection maritime nécessaire, à la station quarantenaire du Mississipi, sans autre détention du navire ou du personnel autre que celle nécessaire pour placer ces navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires faisant le commerce des fruits tropicaux et venant de ports non infectés et dont la condition sanitaire est satisfaisante, pourront après inspection, franchir la quarantaine, sujets néanmoins aux règlements auxquels le Bureau de Santé jugera convenable de les soumettre.

Les navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis comme ceux de la première classe à la sanitation maritime, avec détention de précaution de TROIS (3) JOURS PLEINS, à partir de l'heure de leur désinfection complétée.

Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantenaire inférieure, pour y être soumis à la désinfection et y être détenus, navires et personnel, le nombre de jours que fixera le Bureau de Santé.

Tous les navires arrivant de ports infectés ou soupçonnés d'être infectés de choléra ou de petite vérole, ou qui plus tard peuvent devenir infectés, seront soumis à la sanitation maritime et à la détention que le Bureau de Santé indiquera.

Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés, appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, ne pourront pas passer les Rigolets, les stations de quarantaine de l'Atchafalaya, du Lac Borgne ou Lac Charles, ou toute autre station quarantenaire de l'Etat qui pourra être établie plus tard, sans avoir subi une période de détention de QUARANTE (40) JOURS, ainsi qu'une complète désinfection.

Les officiers de la quarantaine, aux différentes stations seront chargés spécialement de la rigoureuse exécution des règlements énoncés par cette proclamation, et le Bureau de Santé est requis de procéder rigoureusement contre toutes violations des dits règlements et des lois quarantenaires de l'Etat.

[SCEAU] Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton-Rouge, ce 14ème jour d'avril A. D. 1891.

FRANCIS T. NICHOLLS.

Pour le Gouverneur
J. F. MASON, Secrétaire d'Etat.

Suggestions particulières —AUX— Propriétaires, Agents, Capitaines et passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires les suggestions suivantes dans le but de faciliter la mise à exécution des règlements de la Quarantaine et de réduire autant que possible la période de détention:

1. Les navires devront être dépouillés, autant que possible, pendant la saison de la Quarantaine, de toutes tentures de laine, de tous sofas, tapis, rideaux et autres matériaux de même nature. Les matelas en crin ou en mousse devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en osier.

2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.

3. Les capitaines, agents et agents consignataires de navires sont instamment priés d'exiger des passagers arrivant de ports quarantenaires qu'ils se départent autant que possible de bagages capables de s'endommager par l'eau ou la manipulation [illegible] pendant la désinfection. Les passagers sont surtout requis de ne pas avoir dans leurs effets des soieries, dentelles, velours et autres articles d'une texture délicate, car ils auraient à courir tous les risques de l'avarie.

4. Les navires mouillés dans les ports où sévit la fièvre jaune devront s'ancrer, si c'est possible, loin du rivage, et ne pas permettre à l'équipage de débarquer, surtout la nuit.

5. Le chargement doit, autant que faire se pourra, être arrimé de manière à rendre l'accès des pompes possible et à permettre aux employés de la quarantaine de pomper l'eau de la cale et de nettoyer celle-ci.

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes et introduire, autant que possible, l'air dans toutes les parties du navire. On peut se procurer les désinfectants les plus efficaces ainsi que les instructions nécessaires pour s'en servir, en s'adressant au Bureau de Santé ou à un de ses employés.

7. Les capitaines de navires doivent, avant [illegible] faire pomper soigneusement l'eau de la cale et [illegible] parfaitement la dite cale, [illegible] dans des conditions [illegible] la période de détention dans la Quarantaine [illegible] être réduite autant que possible. [illegible] portant des fruits doivent [illegible] en parfait état de propreté, pour éviter [illegible] détention à la Station de la Quarantaine.

8. Tout navire observant les prescriptions précédentes sera traité avec indulgence à la Station de Quarantaine, et aura rempli les conditions nécessaires pour faire réduire dans une large mesure la période de détention, ainsi que les frais de détention etc.

18 avril—

Agence d'assurance non compact de JAMES PREVOST,

133 rue Gravier, N. O., Lne.

Le soussigné informe ses amis et le public qu'il est le seul agent représentant, dans cette ville, des compagnies Américaines dont le capital actif représente plus de dix millions de dollars. Il n'est pas lié par les tarifs ou les conventions de l'association quelconque, et il engage les personnes désireuses d'assurer leurs propriétés à venir s'entendre avec lui pour des polices à l'année ou à terme. Pertes ajustées et payées sans escompte.

JAMES PREVOST.

13 août—1 an—dim mer ven

DR. LOUIS D. ARCHINARD,

DENTISTE,

213 Dauphine, près Dumaine.

19 av—1m—Dim

Avis d'Election.

BUREAU DU MEXICAN INTERNATIONAL IMPROVEMENT CO. Rue de San Francisco, No 12.

Ville de Mexico, 15 avril 1891.

L'assemblée annuelle pour nommer sept Directeurs, pour servir pendant l'année prochaine, aura lieu au bureau de la Compagnie dans la ville de Mexico, le LUNDI, 4 mai 1891, de 10 heures A. M. à 2 P. M.

E. H. CORKERY, Secrétaire.

22 avril—22 26 mai4

Découvertes médicales.

L'état précaire de ma santé ne me permettant plus, depuis quelques années, d'exercer la médecine active, je consacre la majeure partie de mon temps à la découverte et à la préparation de médicaments spéciaux destinés à combattre nombre de maladies chroniques malheureusement trop communes. De temps en temps je parlerai de ces médicaments spéciaux dûs à mes recherches constantes et consciencieuses, et je les décrirai au public en un langage simple, à la portée de tous les lecteurs. En attendant, je dirai ici quelques mots de ma découverte récente, la meilleure: c'est la destruction radicale du plus dégoûtant et du plus tourmentant des insectes, la punaise...... Mon Punaisicide Liquide est infaillible pour la destruction de cette vermine quand il est intelligemment employé. [illegible]